



FICHE DE DONNEES DE SECURITE GD BOOSTER

Date de création : juin 2016
Date de mise à jour : octobre 2022
Page : 1/8

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GD BOOSTER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit : ENGRAIS CE Manganèse 1% Zinc 1%

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Guano Diffusion
16 rue du Grand Veymont
38320 EYBENS
France
Tél. : 06.28.40.15.66
Mail : contact@guano-diffusion.com
Site internet : www.guanodiffusion.com

1.4 N° d'appel d'urgence :

CENTRE ANTIPOISON : 04 72 11 69 11

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP) :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)
Danger pour le milieu aquatique (Aquatic Chronic 2)

2.2 Eléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger :

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage



FICHE DE DONNEES DE SECURITE GD BOOSTER

Date de création : juin 2016
Date de mise à jour : octobre 2022
Page : 2/8

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou les urgences ophtalmologiques
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
P391 : Recueillir le produit répandu
P501 : Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de SVHC >= 0,1% publiées par l'ECHA selon l'article 57 du règlement REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le produit ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances classifiées

Sulfate de zinc heptahydraté CAS : 7446200n° CE : 2317933 REACH : 01211947468427 INDEX : 030006009	1-5%	Acute Tox. 4 oral ; H302 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410
Sulfate de manganèse monohydraté CAS : 10034-96-5n° CE : 232-089-9 REACH : 01-2119456624-35 INDEX : 025-003-00-4	1-5%	Eye Dam. 1 ; H318 STOT RE 2 ; H373 Aquatic Chronic 2 ; H411
Acide sorbique CAS : 110-44-1 n° CE : 203-768-7 REACH : / INDEX : /	0,1-1%	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

Autres substances non classifiées :

Eau ; Extrait aqueux concentré de laminaire ; Laminaire ; Gomme de xanthane

Autres informations :

ENGRAIS CE

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Descriptions des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements souillés le cas échéant. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE GD BOOSTER

Date de création : juin 2016
Date de mise à jour : octobre 2022
Page : 3/8

Après inhalation :

Amener la personne à l'air libre et la maintenir au repos. Consulter un médecin en cas de troubles respiratoires.

Contact avec la peau :

Rincer abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux :

Rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Retirer les lentilles de contact le cas échéant. Consulter un médecin ou ophtalmologue en cas d'irritation, rougeur ou gêne visuelle persistante.

Rincer immédiatement avec une quantité importante d'eau.

Ingestion :

Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau si la personne est consciente et garder la personne au repos. Appeler un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles. Non considéré comme dangereux dans les conditions normales d'utilisation.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique, aucune information disponible sur un traitement spécifique.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction recommandés

Employer le moyen d'extinction qui convient aux conditions environnantes du feu (eau, mousse, neige carbonique, sable...).

5.2 Dangers spécifiques

La combustion libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée. Ne pas respirer les fumées. Emission possible de gaz toxiques au contact avec le feu (CO, CO₂, NH₃).

5.3. Conseils aux pompiers

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, les sous-sols ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Ne pas respirer les fumées, porter un appareil respiratoire isolant autonome et des vêtements protecteurs.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles :

Porter des vêtements appropriés et une protection pour les yeux et le visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines. Ne pas laisser pénétrer dans le sol.

Récupérer le produit. Eviter la contamination des points d'eau : ruisseaux, étangs, mares, puits, égouts, ...

Voir également la rubrique 8.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles tels que le sable, la terre de diatomée en fûts correctement fermés pour l'élimination des déchets.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE GD BOOSTER

Date de création : juin 2016
Date de mise à jour : octobre 2022
Page : 4/8

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à la manipulation

- Ne pas boire cette solution.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains et les zones exposées avant de manger, boire ou fumer.

Précautions de stockage

- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Une fois dilué, ne se conserve que 48h.
- Ne pas stocker à moins de 0°C.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Aucune établie

8.2 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Protection des mains : utiliser des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes de protection et une protection latérale.

Protection de la peau : porter des vêtements de protection appropriés et correctement entretenus.

Se laver les mains après le travail. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail.

Se référer au 6.2.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Couleur</i>	conforme / témoin
<i>pH (20°C)</i>	3,500 - 5,500
<i>Densité (aréomètre) 20°C</i>	1,085 - 1,105
<i>Granulométrie (refus / tamis 280 µm)</i>	absence de cristaux/grumeaux
<i>Manganèse (Mn)</i>	0,800 - 1,200 %
<i>Zinc (Zn)</i>	0,800 - 1,200 %

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Stable en conditions normales.

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Donnée non disponible.

Matières à éviter Ne pas stocker en mélange avec des oxydants.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de données sur le mélange. Données sur les composants :

Sulfate de zinc heptahydraté (1-5%)

TOXICITE AIGUE

Orale : DL50 = 1570 mg/kg pc (OCDE 401)

Dermale : DL50 > 2000 mg/kg pc (OCDE 402)

Inhalation : /

IRRITATION / CORROSION

Peau : non irritant



FICHE DE DONNEES DE SECURITE GD BOOSTER

Date de création : juin 2016
Date de mise à jour : octobre 2022
Page : 5/8

Yeux : hautement irritant (OCDE 405)

SENSIBILISATION

Peau : non sensibilisant (LLNA)

Voies respiratoires : non sensibilisant

TOXICITE EXPOSITION REPETEE

Orale : NOAEL = 13,3 mg Zn/kg pc/j (OCDE 408)

Sulfate de manganèse monohydraté (1-5%)

TOXICITE AIGUE

Orale : DL50 = 2150 mg/kg pc (experimental study, rat)

Inhalation : CL50 > 4,45 mg/L (OCDE 403)

IRRITATION / CORROSION

Peau non irritant (OCDE 404)

Yeux : irritant (OCDE 405)

TOXICITE EXPOSITION REPETEE

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Orale : NOAEL = 200 mg/kg pc/j (experimental study, rat)

Acide sorbique (0,1-1%)

TOXICITE AIGUE

Orale : DL50 = 7360 mg/kg pc (rat)

Dermale : DL50 > 2000 mg/kg pc (OCDE 402)

IRRITATION / CORROSION

Peau : non irritant (OCDE 404)

Yeux : irritant (OCDE 405)

SENSIBILISATION

Peau : non sensibilisant (cochon d'inde)

Voies respiratoires : /

TOXICITE EXPOSITION REPETEE

Orale : NOAEL = 8600 mg/kg pc/j (OCDE 407)

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Pas de données sur le mélange. Données sur les composants :

Sulfate de zinc heptahydraté (1-5%)

POISSONS

Toxicité à court terme : CL50 = 0,3 mg/L (96h ; Pimephales promelas)

Toxicité à long terme : /

INVERTEBRES AQUATIQUES

Toxicité : CE50 = 0,1 mg/L (48h ; Daphnia magna)

Toxicité à long terme : /

ALGUES ET CYANOBACTERIES : /

MICROORGANISMES:/

Sulfate de manganèse monohydraté (1-5%)

POISSONS

Toxicité à court terme : CL50 = 14,5 mg Mn/L (96h ; OCDE 203)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE GD BOOSTER

Date de création : juin 2016
Date de mise à jour : octobre 2022
Page : 6/8

Toxicité à long terme : /

INVERTEBRES AQUATIQUES

Toxicité : CL50 = 3mg Mn/L (96h ; Hyallela azteca)

Toxicité à long terme : /

ALGUES ET CYANOBACTERIES : CE50 = 61 mg/L (72h ; OCDE 201)

MICROORGANISMES : CE50 > 1000mg/L (OCDE 209)

Acide sorbique (0,1-1%)

POISSONS

Toxicité à court terme :

Toxicité à long terme :

INVERTEBRES AQUATIQUES

Toxicité à court terme : CE50 = 70 mg/L (48h ; Daphnia magna)

Toxicité à long terme : /

ALGUES ET CYANOBACTERIES : CE50 = 24,1 mg/L (72h ; Scenedesmus subspicatus)

MICROORGANISMES CE50 > 100 mg/L

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Effets écotoxicologiques

Non toxique pour l'environnement (eau, sol, faune et flore) dans des conditions normales d'utilisations.

Autres informations

Eviter le dégagement accidentel dans l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets : recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : vider complètement le récipient. Conserver les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales : la réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE

L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

Ne pas faire pénétrer dans les sols.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (reaction mass / otne multi-constituent)

14.3 Classe de danger pour le transport



FICHE DE DONNEES DE SECURITE GD BOOSTER

Date de création : juin 2016
Date de mise à jour : octobre 2022
Page : 7/8

ADR / RID : 9

Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	EQ	Cat.	Tunnel
9	M6	III	9	90	5L	E1	3	-

IMDG : 9

Classe	Groupe	QL	FS	EQ
9	III	5L	F-A, S-F	E1

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : oui

Dangereux pour l'environnement selon RID : oui

Polluant marin selon l'IMDG : oui

15 – INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Substances SVHC :

Le produit ne contient pas de SVHC >= 0,1% publiées par l'ECHA selon l'article 57 du

règlement REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

16 - AUTRES INFORMATIONS

Fiche de données de sécurité réalisée selon Règlement (CE)N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (REACH), annexe II

Phrases des risques dans les sections 2 et 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Utilisation : Se conformer strictement aux préconisations techniques portées sur l'étiquetage du produit.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les



FICHE DE DONNEES DE SECURITE GD BOOSTER

Date de création : juin 2016
Date de mise à jour : octobre 2022
Page : 8/8

obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'empêche pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et l'utilisation du produit pour lequel il est seul responsable.

Réserve de responsabilités :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources exactes.

Toutefois, l'entreprise Guano Diffusion n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'adéquation de cette information. L'utilisateur du produit est responsable de vérifier l'adéquation de cette information quant à ses applications particulières.